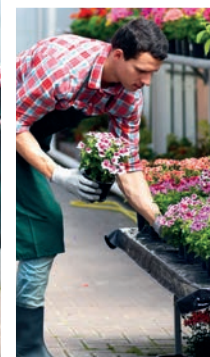
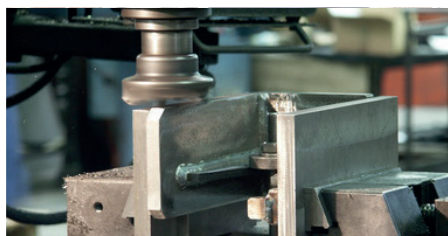


Guide pratique



Pour faciliter la mise en œuvre des projets, le service Développement Économique s'appuie sur l'ensemble des compétences des agents de la collectivité (Bureau d'Études, Services Urbanisme, Assainissement, Bâtiments,...).



Qui contacter ?



 05 49 81 19 00

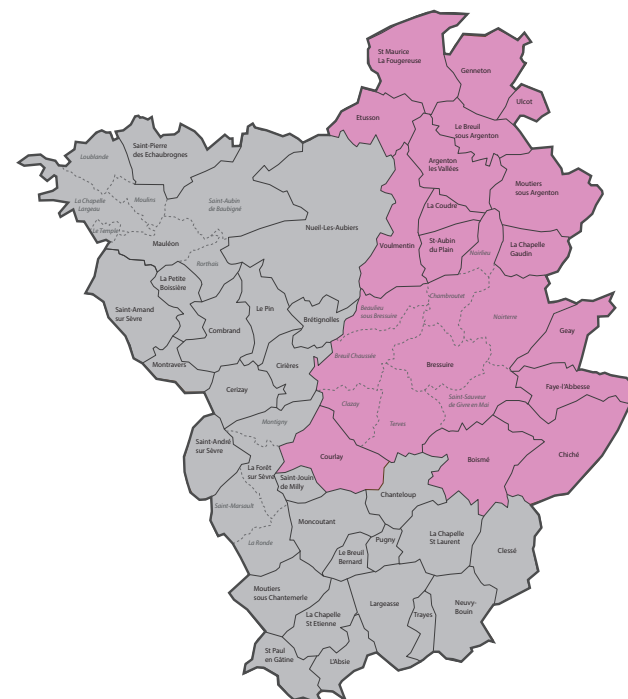
Antoine ORAIN
antoine.orain@agglo2b.fr

Hélène BROSSAU
helene.brosseau@agglo2b.fr

Nathalie POULAIN
nathalie.poulain@agglo2b.fr

Secteur Ouest
Hélène BOURASSEAU
helene.bourasseau@

Secteur Est
Armelle BRICAUD
armelle.bricaud@agglo2b.fr



L'offre foncière



Une offre foncière variée
+
Des parcelles divisibles à la demande
+
90 hectares immédiatement disponibles
=
De multiples possibilités d'implantations

Grâce aux **60 parcs et zones d'activités** dont elle a la gestion, l'Agglomération du Bocage Bressuirais dispose d'une offre foncière variée, **bien répartie sur l'ensemble du territoire**.

Desservi par la **RN249** et ses échangeurs, notre territoire offre des **solutions d'implantations immédiates et adaptées** à tous types de projets : industrie, artisanat, commerce et services.

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a opté pour une **politique de prix attractive et cohérente**, en fonction de la localisation et de la taille du projet.

Avec l'appui technique du Bureau d'Études et du service Urbanisme, le service Développement Économique guide les porteurs de projet dans leurs démarches d'implantation.

Parc d'activités de St Porchaire à Bressuire



10 zones
d'activités à
moins de 10 mn
de la RN 249



L'offre immobilière



Le service Développement Économique dispose d'une bourse étoffée de bâtiments publics ou privés à vocation économique pouvant répondre aux besoins des porteurs de projet qu'il accompagne dans leurs recherches de locaux.

Plus de 80 bâtiments pouvant accueillir diverses activités (industrie, artisanat, commerce et tertiaire) avec des surfaces variées (jusqu'à 3 500 m²) sont recensés.

Ateliers relais à loyers attractifs pour les jeunes entrepreneurs

Bâtiments multi-entreprises

Bâtiments classiques

Bourse des locaux privés - gratuite

Le service Développement Économique sélectionne les biens potentiels en fonction des critères de recherche. En relation avec les propriétaires, il organise à la demande les visites de bâtiments.

Retrouvez les bâtiments disponibles
(propriétés de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais)
sur www.agglo2b.fr, rubrique Économie

14 ateliers relais accueillent les jeunes entrepreneurs



Des tarifs de
location adaptés
aux jeunes
entreprises



L'accompagnement financier



Le dispositif Attract'IV

Une aide financière de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour soutenir les entreprises de moins de 50 salariés ayant un projet de développement faisant l'objet d'un investissement immobilier.

Un dispositif volontairement ciblé pour :

- Permettre à l'entreprise d'améliorer son image, sa notoriété,
- Permettre au territoire de gagner en attractivité.

Ainsi, le montant de l'aide est calculé sur la base des dépenses extérieures liées à l'immobilier qui contribuent à :

- Valoriser le bâtiment construit, rénové ou agrandi,
- Mieux intégrer le bâtiment dans son environnement,
- Améliorer l'image, l'attractivité et la notoriété de l'entreprise.

Pour qui ?

Les entreprises artisanales, commerciales et industrielles, de moins de 50 salariés, installées ou qui souhaitent s'implanter sur le territoire du Bocage Bressuirais.

Pour quels travaux ?

- Construction,
- Extension,
- Rénovation/réhabilitation.

Combien de postes de dépenses pour bénéficier de l'aide ?

Au moins 3 postes : façades, ouvertures extérieures, toiture, amélioration des accès au bâtiment, enseigne, éclairage extérieur, parking, enrobé, clôture, aménagement paysager.

De quel montant ?

20% des dépenses éligibles comprises entre 15 000 € HT et 100 000 € HT soit une subvention comprise entre 3 000 € et 20 000 € par projet.

attract'IV
BOCAGE BRESSUIRAIS



L'accompagnement financier



Le service Développement Économique vous permet également de mobiliser de nombreux outils d'intervention : **aides à la création/reprise, l'investissement, l'emploi, la formation, l'export, l'innovation, la garantie bancaire...**

Trois de ces outils* sont gérés directement par le service Développement Économique :

• Coup de pouce TPE

Subvention régionale pour soutenir l'investissement des TPE en phase de reprise ou de développement.

Cibles : entreprises artisanales et commerciales de moins de 10 salariés réalisant un chiffre d'affaires de moins de 900 000 € HT.

Type de projets aidés : travaux de modernisation des locaux, accessibilité, façades, achat de matériels/mobiliers.

Important : l'aide doit être sollicitée avant la signature des devis.



Ce dispositif est bonifié par l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

• Bourse Régionale Désir d'Entreprendre

Aide régionale à la personne sous forme de subvention pour soutenir les porteurs de projet de création/reprise d'entreprises.

Cibles : primo créateurs-repreneurs.

Important : la Bourse doit être attribuée avant l'immatriculation de l'entreprise.

• Bocage Initiatives

Prêts d'honneur à la personne.

Prêt à taux 0 de 8 000 € maximum, limité à l'apport personnel et accordé en complément d'un prêt bancaire classique.

Cibles : jeunes entreprises créées depuis moins de 3 ans ou reprises depuis moins d'un an.

Dispositif géré en partenariat avec l'association Deux-Sèvres Initiatives et financé par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, l'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Caisse des Dépôts et Consignations.



Le + du service Développement Économique : UN ACCOMPAGNEMENT HUMAIN

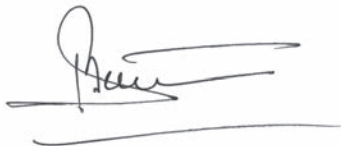
Le service Développement Économique simplifie aussi l'accès aux aides grâce à un soutien administratif pour le montage des dossiers.

*Les outils présentés ci-dessus sont ceux actuellement en vigueur à la date d'impression de ce guide pratique. Ils peuvent être amenés à évoluer.



"La réussite de votre entreprise contribue à dynamiser notre territoire. Entreprenons ensemble !"

Jean-Michel BERNIER, Président



"Elus et collaborateurs, nous sommes tous impliqués à vos côtés, pour la réussite de vos projets"

Philippe BRÉMOND

Vice-Président Affaires économiques et foncières



Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Service Développement Économique

27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90 184 - 79 304 Bressuire Cedex

Tél. 05 49 81 19 00 - Fax. 05 49 81 02 20 - conomie@agglo2b.fr

www.agglo2b.fr

